

clure "un accord provisoire officiel pour mettre fin à leurs essais d'armes nucléaires pendant une période d'essai déterminée". La proposition du Canada, a-t-il précisé, ne se veut pas un moratoire non vérifié, mais un "accord ouvert à tous les États, contenant des mesures destinées à s'assurer en premier lieu que ses conditions seront intégralement respectées et, en second lieu, que les explosions nucléaires à des fins pacifiques ne conféreront pas d'avantages dans le domaine des armements". Si un tel accord intervenait pour une période d'essai fixe, on pourrait le réviser à son échéance pour décider s'il devrait être prorogé ou transformé en un accord permanent regroupant tous les États dotés d'armes nucléaires.

M. Jay s'est demandé comment on pouvait alléguer avec une quelconque crédibilité qu'un arrêt provisoire des essais menacerait la sécurité des États-Unis et de l'Union soviétique alors "qu'ils possèdent déjà des arsenaux nucléaires d'une telle envergure, et que leur capacité respective de destruction est si grande qu'elle dépasse celle de tout autre État doté d'armes nucléaires".

Traité sur la non-prolifération

"Nous continuons tous d'être hantés par le danger que les armes nucléaires s'étendent à d'autres États", a affirmé le représentant du Canada. "Si l'on ne déploie pas d'efforts plus résolus pour parer à ce danger, nous aurons perdu toute chance, s'il en reste, de supprimer la menace d'une destruction nucléaire".

M. Jay a déclaré que le Traité sur la non-prolifération (TNP) et son régime connexe de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) "demeurent les instruments de base du système de non-prolifération, et le cadre le plus approprié pour la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire". Il a exposé les mesures prises, depuis la tenue, en mai 1975, de la Conférence chargée de réviser le TNP, pour renforcer ce dernier, mais il a déclaré que le Canada demeurait "persuadé qu'on a négligé une bonne partie de ce qui aurait dû être fait".

Il a rappelé à l'Assemblée que les États dotés d'armes nucléaires parties au traité s'étaient engagés... à

poursuivre les négociations en vue du désarmement nucléaire, et que le Canada regrettait que ces derniers "n'aient pas fait davantage pour respecter l'engagement qu'ils avaient contracté dans le cadre du traité".

Le diplomate canadien a fait observer qu'une centaine de pays étaient maintenant parties au TNP. "Ces pays, a-t-il dit, ont clairement rejeté la notion erronée voulant que la possession d'armes nucléaires ou la conservation du choix d'en acquérir soit une garantie de sécurité en quelque sorte indispensable à la souveraineté nationale et au renforcement du prestige national."

"C'est un sujet de grave préoccupation, a-t-il affirmé, que cette encourageante façon de voir ne soit pas encore partagée par certains autres États avancés sur le plan de la technologie nucléaire ou en voie d'acquérir cette technologie." Il a invité ces États à "réévaluer les motifs qui les poussent à ne pas souscrire fermement à l'objectif de non-prolifération, par l'adhésion au TNP ou par toute autre façon tout aussi exécutoire et véritable".

Garanties

M. Jay a déclaré que le Canada était déterminé à s'assurer que l'assistance nucléaire canadienne ne soit utilisée qu'à des fins pacifiques et non explosives, et que le Canada continuerait à insister sur le renforcement et l'élargissement de l'application des garanties nucléaires. "De l'avis du Canada, a-t-il poursuivi, les garanties ne seront pleinement efficaces que lorsqu'elles porteront sur toutes les activités nucléaires pacifiques dans tous les États."

Le représentant du Canada a souligné que l'AIEA se livrait à une étude poussée de l'application des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Il a ajouté que le Canada n'était toutefois pas encore convaincu que les applications dites pacifiques des explosions nucléaires puissent apporter des avantages appréciables et que nous doutions, quels que soient ces avantages, qu'ils puissent contrebalancer les risques inhérents.

"Chose certaine, il ne saurait être question, a-t-il poursuivi, que ces explosions aient des répercussions décisives sur la réglementation des armements." Il avait été clairement

démontré dans les résolutions adoptées antérieurement par l'Assemblée qu'il était impossible de mettre au point de tels engins sans du même coup acquérir une capacité d'armes nucléaires. Le Canada a recherché la conclusion d'arrangements internationaux aux fins de régir des explosions nucléaires pacifiques qui correspondent en tous points aux exigences du TNP et d'autres instruments juridiques internationaux.

Zones dénucléarisées

M. Jay a réaffirmé l'appui que le Canada accorde, en principe, à la notion de zone dénucléarisée. Il a toutefois précisé que la valeur que nous accorderons à toute proposition ou à tout arrangement particuliers concernant une zone dénucléarisée sera fonction de l'appui qu'il recevra de la plupart des pays de la partie du monde visée (notamment des principales puissances militaires de la région), de la définition donnée de la région visée, de l'assurance que nous recevrons que l'arrangement ne confèrera d'avantages militaires additionnels à aucun État ou groupe d'États, et des dispositions qu'il contiendra pour s'assurer que tous les pays compris dans la zone respecteront intégralement les engagements contractés et renonceront à acquérir indépendamment une capacité d'explosion nucléaire. Il a également souligné que les arrangements supplémentaires applicables aux États étrangers devront être réalistes et se conformer entièrement aux principes généralement reconnus du droit international.

Commerce des armes

M. Jay a insisté sur la nécessité "que fournisseurs et bénéficiaires mènent une action concertée à l'échelle internationale pour contrôler la croissance du commerce des armes, commerce qui a atteint des proportions gigantesques et continue d'engouffrer d'immenses ressources dont on a un urgent besoin partout dans le monde à des fins économiques et sociales productives".

Le Canada, a déclaré M. Jay, a accordé une grande priorité aux négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe centrale (MBFR). Ces négociations ont laissé "présager des progrès appréciables au chapitre du